

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 juillet 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CONVENTION
PARTENARIALE
AVEC LE MUSEE DE
LA RESISTANCE
NATIONALE
AUTOUR DU
PROJET MEMORIEL
DU FORT DE
ROMAINVILLE

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA (jusqu'au point 2), Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERGERON, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Mathias GOLDBERG (à partir du point 2), Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Simon BERNSTEIN, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Sander CISINSKI, Bénédicte BARBET par Brigitte BERGERON, Frédérique SARRE par Vincent DURAND

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG

SECRETAIRE : Gaëlle GIFFARD



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022

OBJET : CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE AUTOUR DU PROJET MEMORIEL DU FORT DE ROMAINVILLE

Le Conseil,

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

La ville des Lilas affirme, depuis de nombreuses années, sa volonté de préserver, de mettre en valeur et de transmettre la mémoire de ce lieu important du second conflit mondial que constitue le Fort de Romainville, situé sur son territoire, et d'y faire naître un Mémorial national dédié aux femmes dans la Résistance et dans la Déportation ;

L'inscription de ce site en 2017 dans l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » mentionnait explicitement le caractère intangible de préservation et de valorisation de ce lieu de mémoire ;

Les actions menées depuis plusieurs années par le Musée de la Résistance nationale allient recherches, préservation, valorisation et transmission de l'histoire du second conflit mondial, de la Résistance et des déportations, de la répression et de la persécution, dans une logique de convergence des mémoires des violences perpétrées au nom de l'idéologie nazie ;

Le programme muséographique, scientifique, pédagogique et culturel initié et conçu par le Musée de la Résistance nationale conformément à son objet statutaire ; la richesse de sa collection sur l'histoire de la Résistance et de la Déportation ;

Le projet d'aménagement du Fort de Romainville, né progressivement du projet porté par la société CIBEX, lauréate de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », et soumis ensuite à une concertation approfondie avec la population Lilasienne, prévoit la conservation des graffitis de la casemate 17, un lieu de mémoire et de recueillement autour du « carré des fusillés » et la naissance d'un musée destiné à la réalisation d'outils et d'actions éducatives ou pédagogiques de qualité autour de la mémoire du Fort de Romainville et de l'histoire du second conflit mondial, et qu'il concoure ainsi à la conservation et à la valorisation du patrimoine ;

La société CIBEX, envisage de confier la conception, la réalisation et la gestion d'un Mémorial national consacré aux femmes dans la Résistance et la Déportation au Musée de la Résistance nationale.

VU le projet de convention avec le Musée de la Résistance nationale ci joint,

VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la convention partenariale avec le Musée national de la Résistance qui pose les principes et les modalités de partenariat autour de la réalisation du future Musée dédié aux femmes dans la Résistance et la Déportation au sein du projet du Fort de Romainville.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Lionel BENVAROUS



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le **08 JUIL. 2022**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20220706-D101-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Délibération votée par :
Voix pour 33
Voix contre
Abstentions
NPPV